



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 29 MARS 2019

N°26-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	<b>FINANCES</b>  <b>Etude de faisabilité de réhabilitation de logements communaux en vue de réaliser des logements locatifs sociaux</b>
Présents	12	
Votants	14	

◇ Convocation du 22 mars 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mme Déborah MELISSON, M Gwénaél CRAHES

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Monique JAMIN

Gwénaél CRAHES donne pouvoir à Jérôme RETIF

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'étude de faisabilité de logements communaux en vue de réaliser des logements locatifs sociaux. Ce projet est proposé par SOLIHA Loire-Atlantique pour les bâtiments communaux situés 6-7-8 place du Chanoine Thomas.

L'étude de faisabilité du projet porte sur un diagnostic général du bâti existant, une esquisse du projet d'aménagement, un descriptif sommaire des travaux à réaliser, une estimation du coût des travaux.

SOLIHA proposera une ou plusieurs possibilités de montage avec un comparatif éventuel entre les montages.

La mission est fixée à 4 500 € HT pour l'ensemble de la mission d'aide à la décision.

Après délibération et à la majorité (1 abstention), le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec SOLIHA pour mener cette étude de faisabilité.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 opération 234.

Pour extrait conforme, le 3 avril 2019

Le Maire,

**Monique JAMIN**